

BAREMES H.T. 2022

Prestations pour les collectivités ou organismes partenaires	Rétrocession, substitution et préemption	Protocole Charasse (Etat et ouvrages linéaires) ou barème défini dans la convention cadre Nouvelle Aquitaine : <ul style="list-style-type: none"> - Amiable (rétrocession, substitution, échange) : 10% du PPA (minimum de 950 € HT/origine), - Préemption : 15% du PPA (minimum de 950 € HT/origine), frais de dossier de préemption : 700€ HT/dossier - Préemption révision de prix : La SAFER s'engage dans cette condition à revendre le bien au maximum à un prix de rétrocession équivalent au prix notifié (avant révision) moins 10 % - Frais financier de stockage de 3,6%/an 						Minimum par PV ou échange recueillie : 800 € HT Rémunération par PV ou échange non obtenue, ou abandon du projet à la demande de la collectivité : 500 € HT Reprise des négociations en phase d'expropriation : 300 € HT Forfait autres engagements signés (convention de résiliation de bail, servitude, commodat, bail rural, bail environnemental) : 800 € HT			
	Montant de la PV Recueil de promesse de vente Tranches non cumulatives, pourcentage appliquée sur le montant de chaque négociation (par PV, par convention d'indemnisation ou sur la somme des lots constitutifs de l'échange)	0 à 25 000 €	25 à 50 000 €	50 à 75 000 €	75 à 100 000 €	100 à 150 000 €	> 150 000 €				
		10%	9%	8%	7%	6%	5%				
	Département : Nbre d'Habitants	80 à 150 000 hab	150 à 300 000 hab	300 à 400 000 hab	400 à 1 000 000 hab	< 1 000 000 hab					
	VIGIFONCIER prix H.T	10 000 €	15 000 €	22 000 €	40 000 €	60 000 €					
	Commune, EPCI, EPFL : Nbre d'Habitants ou périmètre défini* ou autres demandes *	< 500 hab	500 à 2 000 hab	2 à 5 000 hab	5 à 10 000 hab	10 à 20 000 hab	20 à 40 000 hab	40 à 80 000 hab			
	VIGIFONCIER prix H.T	150 €	300 €	600 €	1 500 €	2 500 €	4 500 €	6 000 €			
	CMD / Baux	50% du montant du loyer				Pas de frais à la mise en place					
	Mise à disposition de références (Extraction SAFCOM)	Forfait = 80 € HT									
	Avis de valeur	Forfait = 250 € HT									
	Autres prestations (base forfait journalier)	Sur devis (base 650€ HT/jour)									

* périmètre défini (Syndicats, Etablissements Publics Territoriaux ou de l'Etat, Etat) : Calcul à faire en proratisant la surface du périmètre objet de la veille par rapport au nombre d'habitants sur la ou les commune(s), avec un minimum de 1 500 € HT/ an.

* autres demandes : éléments fournis moins moindres mais même barème